

Date: Vendredi 01 juin 2007 à 10:12:56

Sujet: Infos gouvernement

Agenda : A ne pas oublier en JUIN

Points ou démarches importantes à ne pas oublier en Juin

DECLARATION DE REVENU

Délais supplémentaire pour les internautes

La déclaration préremplie en papier devait être déposée avant le 31 mai minuit. Les internautes disposent en juin d'un délai supplémentaire et d'une réduction d'impôt de 20 euros.

[\(en savoir plus\)](#)

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Déclaration de ressources 2006

C'est le dernier mois pour envoyer à la CAF votre déclaration de ressources 2006. Elle permettra à votre CAF de calculer les allocations que vous allez recevoir entre le 1er juillet 2007 et le 30 juin 2008.

[\(en savoir plus\)](#)

ENSEIGNEMENT

Inscription à l'école maternelle

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle s'il atteint l'âge de deux ans à la rentrée scolaire. Vous devez procéder à l'inscription au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Pour toute information, s'adresser à la mairie de votre lieu de résidence.

[\(en savoir plus\)](#)

UNIVERSITE

Inscription après les résultats du baccalauréat

Vous pouvez vous inscrire à l'université dès que vous aurez obtenu les résultats du baccalauréat au mois de juillet. Cependant il est souhaitable d'effectuer une préinscription (saisie des vœux) par Minitel ou par Internet dès le mois de mars. Pour toute information, s'adresser au rectorat de l'académie dont vous dépendez.

[\(en savoir plus\)](#)

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE

Déclaration et versement avant juin

Si vous y êtes assujetti et domicilié en France, vous devez traditionnellement déposer votre déclaration et payer l'impôt de solidarité sur la fortune -ISF- en juin.

[\(en savoir plus\)](#)

Publication de Cyber-Infos:

<http://www.cyber-infos.net/>

URL de cette publication

<http://www.cyber-infos.net/modules.php?name=News&file=article&sid=33>